



# La Sûreté Ferroviaire : une **offre de service** à **votre mesure**

Nos prestations sûreté : votre besoin, nos savoir-faire

# SOMMAIRE

## 01.

### PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE ..... 3

Qui sommes-nous ? ..... 4

Une organisation au service de vos besoins ..... 5

## 02.

### NOS SOLUTIONS ..... 15

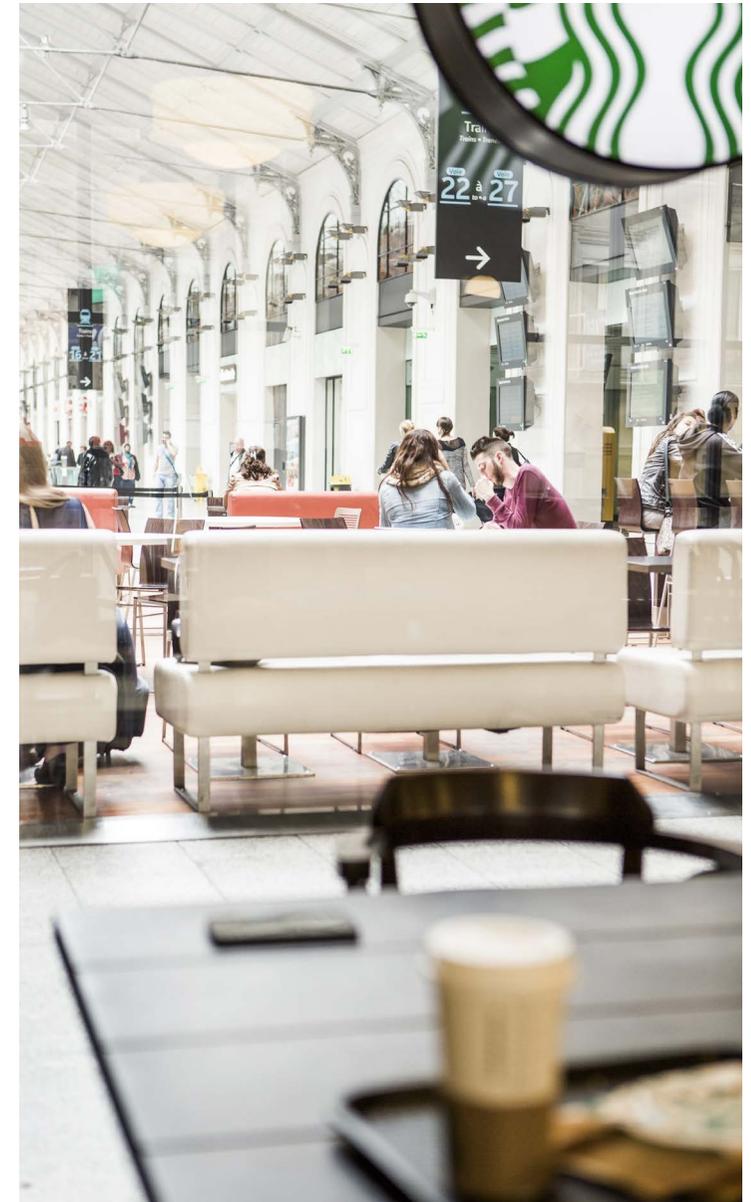
Pour les gestionnaires de plateforme ou d'infrastructure ..... 17

## 03.

### NOTRE OFFRE TARIFAIRE ..... 31

Notre modèle économique ..... 32

### GLOSSAIRE ..... 35



01.

# Présentation de la Sûreté Ferroviaire

# Qui sommes-nous ?

Les agents du Service Interne de Sécurité SNCF sont formés, assermentés, agréés et armés. Ils participent à la tranquillité des personnes et des biens, sécurisent les trains et les gares, et assurent la protection des lignes. Ils réalisent leurs missions en tenue ou en civil.

Pour répondre au besoin de ses clients, la Sûreté Ferroviaire déploie sur l'ensemble du territoire ses 3 000 agents opérationnels.

Dans le cadre de leur mission, ils disposent de pouvoirs spécifiques :

## POUVOIRS DE DROIT COMMUN

- **Interpellation:** appréhender le ou les auteur(s) d'un crime ou d'un délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement.

## POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE

- **Inspection visuelle de bagages** avec consentement du propriétaire ;
- **Fouille de bagages** avec consentement du propriétaire ;
- **Palpation de sécurité** avec consentement de la personne et dans des conditions fixées par arrêté préfectoral.

## POUVOIRS DE POLICE JUDICIAIRE

- **Injonction verbale ou contraignante de descendre du train** et/ou de sortir des emprises SNCF et/ou interdiction d'accès au train ;
- **Constat par procès-verbal** des infractions à la police du transport ferroviaire ;
- **Relevé ou recueil d'identité** des contrevenants ;
- **Vente à la sauvette:** saisie de marchandises mises en vente sans autorisation dans les emprises ferroviaires ainsi que les étals.



**3 200**  
**agents**



## Notre savoir-faire ? Une offre unique et la connaissance du système ferroviaire.

Nos engagements :

- Le sur-mesure et la confidentialité
- Des standards de service globaux avec une approche locale
- L'innovation au service de vos problématiques spécifiques

## Une organisation au service de vos besoins

Pour réaliser les prestations qu'il propose, le Service Interne de Sécurité s'appuie sur une organisation structurelle.

**La Direction de la Sûreté** est chargée d'assurer, de manière globale, le pilotage et la coordination nationale du Service Interne de Sécurité et de ses autres moyens et ressources. Elle assure le déploiement territorial opérationnel pour accomplir les prestations contractualisées, en cohérence avec les besoins clients et les actions menées par les pouvoirs publics.

Elle s'assure de la qualité du service rendu et anime les relations avec les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l'ordre, services de secours, services de l'État).

Elle anime les relations avec les partenaires externes nationaux (pouvoirs publics, forces de l'ordre, services de secours, services de l'État). Elle organise le système d'alerte et de déclenchement de gestion de crise Sûreté.



**Une organisation unique :** seuls 2 organismes de transport, la RATP et la SNCF ont un Service Interne de Sécurité. C'est une prérogative unique accordée par la loi. Cette prérogative unique nous oblige. Nous nous efforçons chaque jour de répondre au mieux aux besoins de nos clients par l'engagement de nos équipes et un service sur-mesure et innovant en lien avec les problématiques sociétales actuelles.



# Une offre de service complète

Pour assurer un transport sûr, performant et serein, la Sûreté Ferroviaire s'appuie sur des atouts et des compétences complémentaires.



## 01 Le maillage territorial

### Le maillage territorial:

Parfaitement calquées sur l'organisation territoriale de l'État, les Directions de Zone Sûreté garantissent un solide maillage, au plus près des enjeux et des problématiques Sûreté locales.



## 02 Des équipes spécialisées

### Des équipes spécialisées:

La Sûreté Ferroviaire dispose d'unités spécialisées susceptibles d'apporter leur concours aux différents services d'investigation (Police, Gendarmerie, Douanes, ...). Elles se consacrent à la lutte contre les tags, les vols de métaux, les intrusions au sein des emprises ferroviaires et à la sûreté économique et financière.



## 03 Des forces projetables sur l'ensemble du territoire

- **L'Unité Nationale d'Intervention Rapide (UNIR)**: regroupe des agents opérationnels qui interviennent en appui des équipes locales.
- **L'Équipe d'Assistance Rapide (EAR)**: constituée d'agents du Service Interne de Sécurité et d'agents d'Escale, qui gèrent les situations exceptionnelles et offrent une prise en charge des voyageurs en situation perturbée.
- **Une plateforme cynophile**: une unité de cyno-défense qui assure une présence dissuasive et des équipages spécialisés dans la détection et la recherche d'explosifs.
- **Les Unités Civiles (UC)**: œuvrent pour prévenir les risques terroristes, contre les vols à la tire et les atteintes sexistes et sexuelles.
- **Le Groupement de Protection de l'Infrastructure (GPI)**: doté d'équipements spécifiques (drone, nano-drone, etc.), il est chargé de la protection du patrimoine SNCF.



## 04 Des centres de gestion de crise 24/7

Véritable épicerie de la coordination opérationnelle, le Centre National de Sûreté Ferroviaire (CNSF), dispose 24 h/24 et 7 j/7 d'une vision à 360° de l'environnement ferroviaire.

- **Le Poste de Commandement National Sûreté (PCNS)** assure le déclenchement des interventions et garantit la circulation instantanée des informations entre les équipes de la Sûreté Ferroviaire et les forces de l'ordre.
- **La Patrouille Vidéo (PV)** observe en temps réel les images issues des caméras de vidéo protection implantées dans les gares et détecte les faits sûreté.
- **Le Centre Vidéo Sûreté d'Île-de-France (CVSI)** centralise et transmet les images des gares et /ou des trains pour répondre aux demandes de réquisitions judiciaires des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) leur permettant de mener leurs enquêtes.
- **DNSF**: point d'entrée en cas de situation de sûreté dégradée ou potentiellement à risque, de nature à impacter l'exploitation ferroviaire, le Dirigeant National Sûreté Ferroviaire (DNSF) assure l'astreinte nationale et coordonne les moyens opérationnels de la Sûreté, en gestion de crise.

# Des dispositifs rassurants et performants



## 01 Les drones

Au sein des équipes de la Sûreté Ferroviaire, des agents sont spécialement formés au pilotage de drones.

Cet outil permet, entre autres, de surveiller le réseau, les infrastructures, de lutter contre la commission de certaines infractions (vols, tags, etc.).



## 02 La cyno-défense

Particulièrement dissuasifs face aux phénomènes de bande, les binômes cyno-défense s'avèrent d'une grande utilité.

La Sûreté Ferroviaire dispose de 20 conducteurs de chiens (CDC) formés à la défense. Les équipages cyno-défense interviennent toujours en renfort des équipes opérationnelles lors des missions classiques de sécurisation ou lors d'événements.

Les binômes cyno-défense permettent lors de situations conflictuelles d'apaiser les tensions et de faciliter la gestion des conflits.

L'efficacité de l'animal est redoutable, il est un véritable moyen de dissuasion face aux tentatives d'agression ou d'intimidation. Si l'effet escompté n'est pas atteint, le chien a alors pour rôle de s'interposer face aux individus pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des agents.



### 03 La caméra piéton

#### UN OUTIL À OBJECTIF DOUBLE

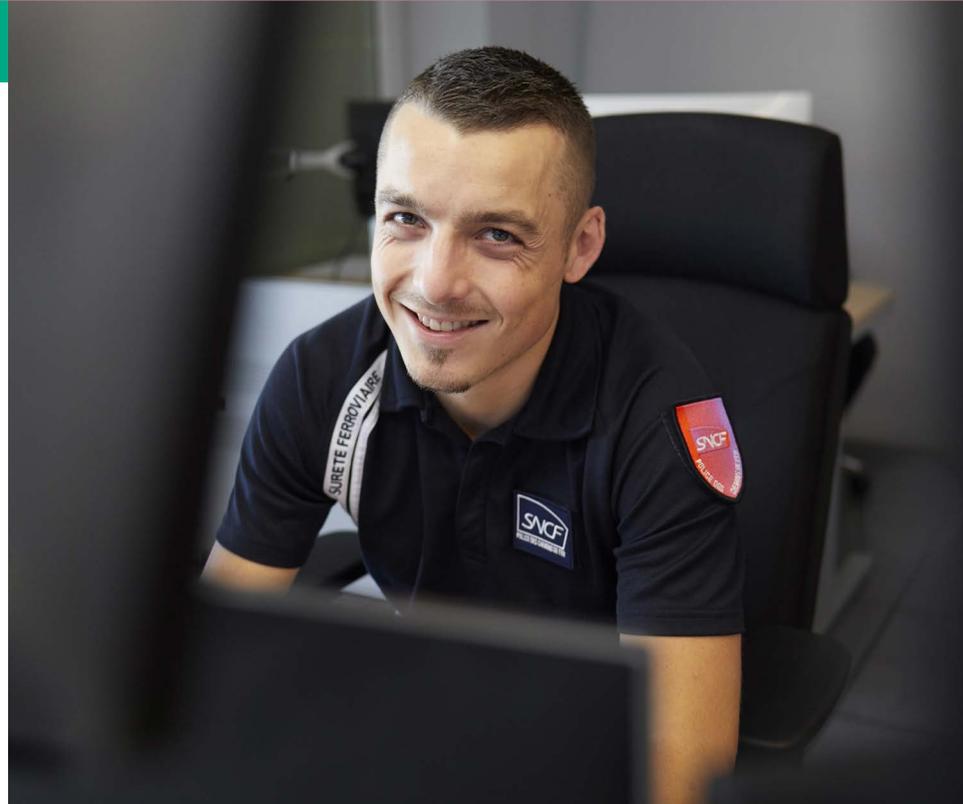
La caméra piéton peut être déclenchée dès lors que les agents disposent d'éléments objectifs tels que l'agressivité, agents filmés à leur insu, violences verbales ou physiques, lieu à risque. Le déclenchement de l'enregistrement s'effectuera à l'initiative de l'agent après information des personnes concernées. Le visionnage permet de collecter des preuves pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs.

#### Sécurité

Les caméras piéton jouent un rôle notoire dans l'apaisement des situations conflictuelles rencontrées par les agents. Ainsi, il a été constaté une plus forte diminution des accidents du travail sur les sites dotés de caméras piéton.

#### Sûreté

La caméra piéton sert notamment de preuve pour constater des infractions et poursuivre leurs auteurs dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives.



## Une protection en temps réel, 7/7, 24/24 au service de toute problématique opérationnelle

- Le service est nécessaire à la réalisation de toute prestation opérationnelle de sûreté.
- Il est inclus dans le tarif horaire, validé par l'Autorité de Régulation des Transports chaque année.

# Une formation d'excellence au service de tous



Acquérir une connaissance et une pratique suffisante pour assurer la sûreté des biens et des personnes;

Prévenir le risque d'agression;

Donner à vos collaborateurs une posture professionnelle empreinte de sûreté.

L'Université de la Sûreté est l'organisme de formation de référence pour les formations liées à la sûreté en milieu ferroviaire.

Elle s'appuie sur la compétence de ses formateurs dont l'enseignement repose sur des savoirs théoriques et des techniques d'intervention professionnelle. Les formations proposées sont en adéquation avec les problématiques opérationnelles rencontrées. Leur objectif est de poursuivre la délivrance d'une formation de qualité et de devenir le lieu de référence pour les formations relatives à la Sûreté Ferroviaire.

→ L'Université de la Sûreté est certifiée QUALIOPi et dispense plus de

# 20 000

heures de formation par an.

**Qualiopi**  
processus certifié



## LA FORMATION CONTINUE

L'Université propose également des formations spécialisées qui permettent aux agents opérationnels d'évoluer en toute sécurité dans l'environnement ferroviaire. Les thématiques indérogables sont le juridique métier, les techniques d'intervention professionnelles et le tir.

→ Durée de la formation :

# 192

heures de cours

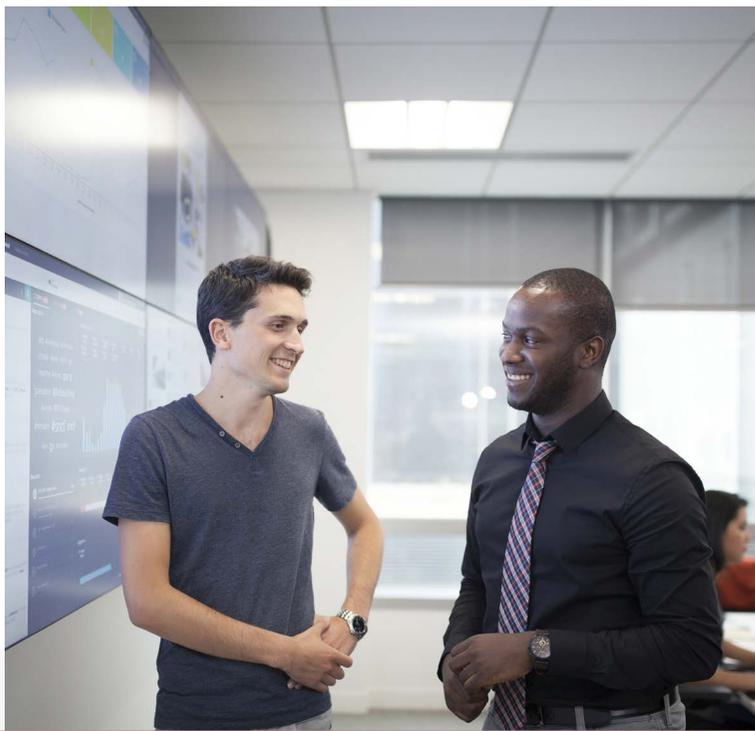
# 12

semaines de stage opérationnel

## Notre expertise pour votre sécurité

La sécurité de nos agents est au cœur de nos préoccupations pour assurer votre performance. La Direction de la Sûreté s'engage à :

- Contrôler le respect des procédures par la réalisation d'audits (métier, armement, sécurité des sites, etc) ;
- Assurer le respect du code de déontologie des agents du Service Interne de Sécurité SNCF par la réalisation d'enquêtes et la formulation de préconisations, et de veiller au respect des conditions de maintien au sein du service.



## Une connaissance sûreté à 360°

### L'OBSERVATOIRE NATIONAL SÛRETÉ

L'Observatoire a pour mission de faire parler, à partir des données extraites de notre outil de remonté des faits, les faits Sûreté recensés au sein des emprises ferroviaires, afin de suivre les évolutions de la délinquance. Ces recherches permettent de réaliser des analyses détaillées, en intégrant une dimension statistique pour une véritable valorisation des données.

### UNE ANALYSE APPROFONDIE DES DONNÉES

L'Observatoire a pour objectif d'analyser l'environnement sûreté sur tout le territoire national, en s'assurant de la cohérence des données en sa possession. Une fois les éléments utiles identifiés puis l'étude réalisée, l'Observatoire va pouvoir dresser un bilan de malveillance et établir les différents profils de délinquance, sur un secteur et une période donnée.

Il sera par la suite en mesure de répondre aux demandes des différents acteurs sûreté, souhaitant réaliser d'éventuels diagnostics.

# Ce que nous pouvons faire pour vous

Le Service Interne de Sécurité SNCF est doté d'une équipe d'experts dédiée à la conduite de projets et d'expérimentations à forte dimension technique et/ou technologique pour apporter une réponse plus performante ou s'adapter à de nouveaux besoins opérationnels. Cette équipe s'attache également au maintien en condition opérationnelle des solutions de sécurisation techniques.

Son travail s'articule autour de 9 axes :



# Plaque CéZAR

## L'ANALYSE CÉZAR, AU CŒUR DE L'ENVIRONNEMENT SÛRETÉ

La plaque CÉZAR joue un rôle bien défini au sein de la Sûreté Ferroviaire : celui de collecter et mettre en relief toutes les informations liées à un fait sûreté commis au sein des emprises ferroviaires. Les analystes, au cœur de la saisie, jouent un rôle prépondérant dans le traitement des données et leur analyse.

La plaque CÉZAR Île-de-France est constituée d'opérateurs soutenus par des homologues en renfort sur le territoire national.

# Exercer le continuum de sécurité pour une meilleure efficacité opérationnelle

Le Service Interne de Sécurité SNCF travaille au quotidien avec ses clients mais également avec des partenaires régaliens et institutionnels, en opérationnel comme en fonctionnel.

## L'objectif

Coordonner au mieux la stratégie et les opérations, partager les problématiques sûreté et les informations.

Dans cette optique de facilitation, la Sûreté Ferroviaire dispose d'un bureau des conseillers (trois cadres externes en détachement de leur administration et un interne). Ils sont chargés d'assurer la liaison entre les institutions partenaires et la SNCF, dans une logique d'amélioration permanente des partenariats. Ils apportent aussi une expertise technique spécifique.

## Leurs missions

Des liens privilégiés avec l'État (notamment : ministère des Transport, Ministères des Transports, de l'Intérieur et de la Justice, cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Chargé des transports, Cadres détachés de la Police, de la Gendarmerie et de la Magistrature) permettent à la Direction de la Sûreté d'assurer la cohérence globale du système de Sûreté Ferroviaire.

## Nos partenaires

- L'Unité de Coordination et Sécurisation dans les Transports en Commun (UCSTC);
- La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI);
- Le Service National de la Police Ferroviaire (SNPF);
- La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN);
- La Sous-Direction Régionale de la Police des Transports (SDRPT);
- Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN);
- La RATP;
- Les organismes professionnels et institutions dédiées (par exemple l'Union des Transports Publics ou encore l'Union Internationale des Chemins de Fer).



## Coordination opérationnelle

### 1. RÉUNION MENSUELLE SÛRETÉ 2.0

**Description :**

Vise à optimiser la co-production Sûreté public-privé via un partage d'outils communs pour une meilleure maîtrise du territoire. Le format des instances multi-acteurs est repensé pour une meilleure performance opérationnelle

**Valeur ajoutée :**

- Améliorer la collecte, le partage et l'analyse des données de l'information sûreté entre tous les acteurs de l'écosystème de la gare ;
- Créer un standard d'animation adaptable et duplicable.

### 2. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE OPÉRATIONS INTER-SERVICES

**Description :**

En collaboration avec le POP, création d'une note d'organisation opérationnelle permettant d'optimiser les opérations interservices (organisation, objectifs, briefing- debriefing, REX, etc).

**Valeur ajoutée :**

Amélioration des dispositifs d'opérations interservices pour optimiser la qualité de service et de production et une meilleure satisfaction client.

### 3. EXERCICE INTER-FORCES

**Description :**

Construction et mise en application de schémas d'intervention inter-forces pour une meilleure coproduction de sûreté (public/privé), notamment à l'approche des Grands Évènements Sportifs.

**Valeur ajoutée :**

- Assurer une meilleure performance et coordination des acteurs du continuum de sécurité ;
- Tester les organisations et process dans des conditions proches de la réalité ;
- Améliorer les capacités de partenariat en créant un lien plus fort entre les acteurs du continuum de sécurité.

## Gestion de crise

### REX BLACKOUT

**Description :**

Cherche à capitaliser sur les expériences passées pour construire demain. Chaque crise, qu'elle soit de nature terroriste, sociale, technique ou sanitaire, doit être une opportunité de s'améliorer et mieux se préparer. À ce titre, des schémas d'intervention et des stratégies de continuité sont testées et formalisées.

**Valeur ajoutée :**

- Proposer des dispositifs de continuité d'activité qui permettent de limiter les impacts d'un Blackout (communication, contrôle d'accès, alimentation énergie, etc.);
- Accompagnement à la création de livrables standardisés ;
- Mise en place d'exercices et REX.

## Relation sociétale

### LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET ATTEINTES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL

La lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles est une mission prioritaire du Service Interne de Sécurité SNCF, prévu à l'article 2251-1 du code des transports. Les agents du Service Interne de Sécurité SNCF reçoivent un enseignement spécifique sur ce type d'atteintes en formation initiale ainsi qu'en formation continue. Ils sont particulièrement sensibilisés au repérage des situations à risque, à l'interpellation des auteurs et à l'accompagnement des victimes d'atteintes sexistes et sexuelles dans le cadre de leur mission au quotidien.

La Direction de la Sûreté SNCF a pour mission de :

- Comprendre le phénomène des atteintes sexistes et sexuelles dans les transports, analyser le phénomène, les chiffres par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Sûreté, informer et restituer les éléments aux équipes opérationnelles du Service Interne de Sécurité, développer les compétences des personnels ;
- Animer la thématique, mettre en place des actions avec les transporteurs et les gestionnaires d'infrastructures à destination des clientes et des clients, mettre en place des coopérations avec les entités spécialisées des forces de sécurité intérieures, s'intégrer à l'écosystème de lutte contre le continuum des violences sexistes et sexuelles ;
- Piloter l'assemblage du bilan annuel SNCF des actions menées sur ce thème dans le cadre de l'article L 1631-5 du code des transports pour le compte de SNCF.

02.

Nos  
solutions

# Des actions concrètes au service de problématiques variées

## MISSION DU SERVICE INTERNE DE SÉCURITÉ SNCF

Dans le cadre de sa mission de prévention, le Service Interne de Sécurité SNCF est chargé de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de protéger les agents et la patrimoine, et de veiller au bon fonctionnement du système d'exploitation ferroviaire.

Afin de mener à bien cette mission, le Service Interne de Sécurité SNCF met en œuvre les actions suivantes :

---

### Assurer une présence rassurante et dissuasive

La présence visible de la Sûreté Ferroviaire dans les espaces (véhicules et emprises) permet de dissuader les auteurs potentiels d'infractions et de tranquilliser les usagers, les clients et les personnels.

À l'occasion de ces opérations, les agents veillent à empêcher la commission d'infractions et à interrompre celles qui connaissent un début d'exécution. Ils accordent une attention particulière à la prévention des violences et des atteintes à caractère sexiste et sexuel, axe prioritaire de leur action.

À noter que, si les agents de Sûreté Ferroviaire peuvent effectuer des opérations ayant pour finalité exclusive le gardiennage de biens (marchandises, bâtiments, matériels, installations, etc.), ces opérations doivent rester exceptionnelles et durer le temps strictement nécessaire à la mise en place d'une solution alternative par les responsables d'établissement. Elles ne peuvent donc être réalisées que sur demande du DNSF, du PCNS, du DZS, du Directeur d'entité.



---

### Prévenir la commission d'actes malveillants

Lorsqu'elle n'est pas effectuée de façon visible, la surveillance des atteintes aux personnes ou aux biens peut être réalisée de façon discrète :

- Sur le terrain, par des agents en uniforme (surveillance nocturne de chantier ou de zone fret, par exemple), ou en tenue civile (surveillance en gare contre les vols à la tire, par exemple) ;
- Ou par l'intermédiaire de systèmes électroniques de sécurité (télésurveillance, vidéoprotection, patrouille vidéo, drones).

# Nos solutions



1. PROTECTION  
DU PATRIMOINE  
ET DES BÂTIMENTS



2. PROTECTION  
DES LIGNES ET  
INSTALLATIONS  
FERROVIAIRES



3. PROTECTION  
DES LIEUX  
DE STOCKAGE



4. SURVEILLANCE  
DES GARES



5. PATROUILLE-  
VIDÉO



5. PATROUILLE-  
VIDÉO



6. SURVEILLANCE  
DES ATELIERS  
ET CENTRES DE  
MAINTENANCE



7. PROTECTION  
DES EMPRISES DE  
COMMERCES ET DE  
SERVICES



8. PROTECTION  
DES SERVICES  
DE COMMERCES



9. SÛRETÉ  
ÉCONOMIQUE  
& FINANCIÈRE



10. PROTECTION  
DES SITES GRÂCE  
À CADI/CANIF



11. SURVEILLANCE  
PAR HÉLIOPHÈRE  
DE LA  
GENDARMERIE



12. LE CENTRE  
NATIONAL DE  
TÉLÉSURVEILLANCE  
SÛRETÉ (CNTS)



13. SERVICE  
D'ALERTE  
NATIONAL



14. APPUI TACTIQUE  
VIDÉO TEMPORAIRE  
(ATVT)



15. CONVENTIONS  
GENDARMES  
RÉSERVISTES



16. DIAGNOSTICS  
ET EXPERTISES



17. SÉCURISATION  
DES TRAINS AU  
DÉPART, À L'ARRIVÉE  
ET LORS DES  
ARRÊTS EN GARE



18.  
ACCOMPAGNEMENT  
DES TRAINS SUR  
LE TERRITOIRE  
NATIONAL



19. SÉCURISATION  
DES RAMES À  
L'ARRÊT / EN  
STOCKAGE



20. APPUI À  
L'EMBARQUEMENT  
VOYAGEURS



21. CONTRIBUTION  
À UNE OPÉRATION  
DE LUTTE  
ANTI-FRAUDE



22. LEVÉE DE  
DOUTE SUR LES  
OBJETS DÉLAISSÉS  
& CYNO-  
DÉTECTION



23. ÉQUIPAGE  
D'ASSISTANCE  
RAPIDE



24. PROTECTION  
DES TRAINS DE  
TRANSPORT DE  
MARCHANDISES  
CLASSIQUES ET  
SENSIBLES



25. PROTECTION  
DES TRAINS DE  
TRANSPORT DE  
MARCHANDISES  
DANGEREUSES



26. DIAGNOSTICS  
ET EXPERTISES



27. FORMATION  
UD-SUR

03.

Notre offre  
tarifaire

# Notre modèle économique



Nous proposons deux types de prestations.

## PRESTATIONS RÉGULÉES

Les prestations régulées décrites dans le Document de Référence Sûreté (DRS) reposent aujourd'hui sur une production horaire réalisée par le Service Interne de Sécurité SNCF, dont la tarification est validée par l'ART. Ces prestations à la demande sont facturées sur la base des heures réellement produites.

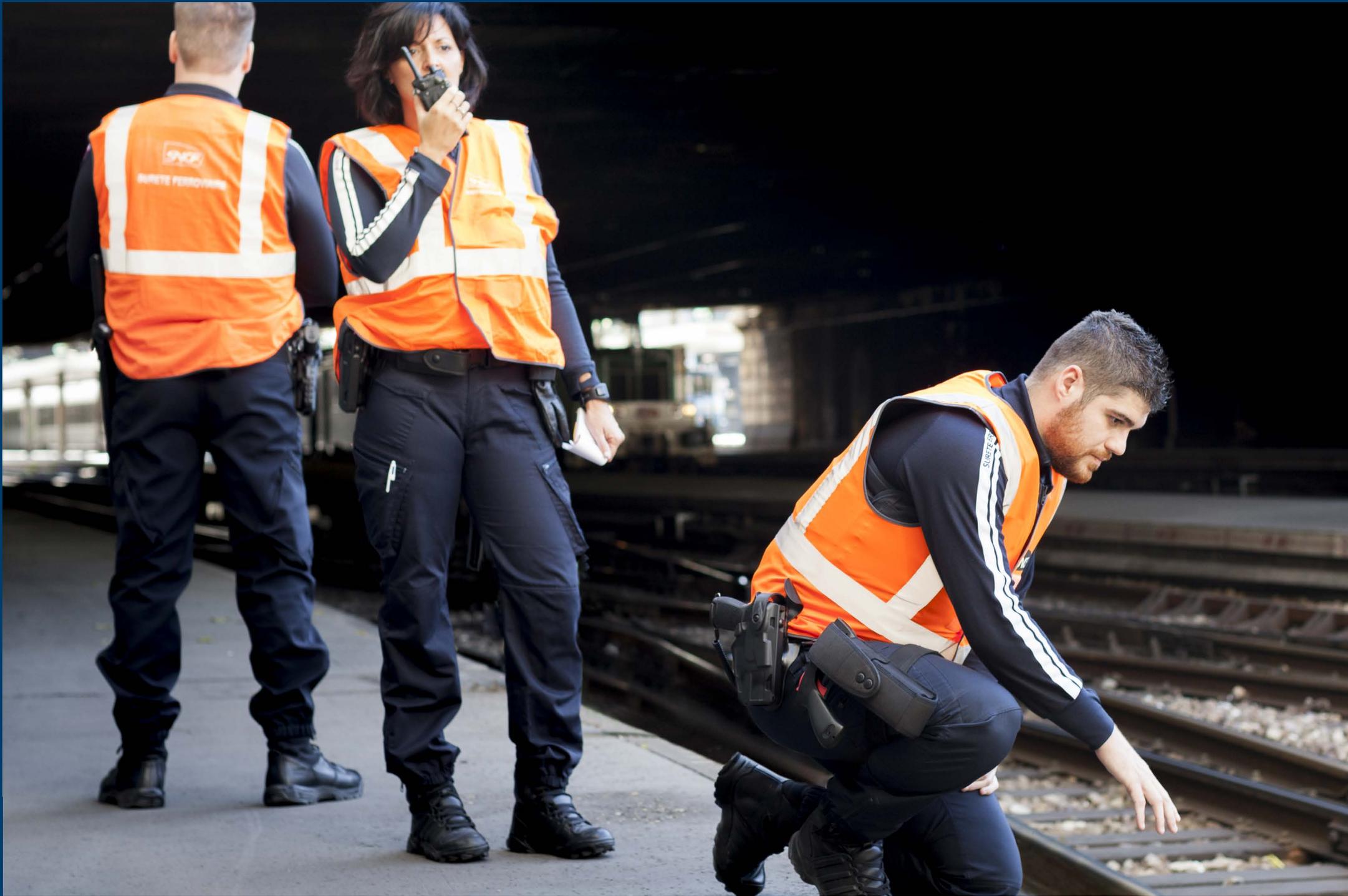
L'ART valide le tarif horaire. Ce montant est actualisé et revu dans le cadre de la validation du nouveau coût horaire par l'ART pour l'année 2023 dès qu'il sera connu et publié.

## AUTRES PRESTATIONS

Les autres prestations proposées par la Direction de la Sûreté sont dites « hors DRS » et sont facturées forfaitairement sur la base d'unités d'œuvre ou de répartition négociée avec les clients.

Ce sont des prestations commerciales et concurrentielles.

LIBELLÉ DE LA PRESTATION	DANS LE DRS		HORS DRS		DÉTAIL EN PAGE...
	Inclus dans le coût horaire	Commentaire	Sur devis	Commentaire	
31 17			✓	Au 12 <sup>e</sup>	41
Applications Métier et projets opérationnels	✓				13
Approche Globale de la Sûreté : Vision Sûre	✓	Détail : méthode d'analyse Sûreté, intégration des données MC sécurité privée, réunion mensuelle 2.0, démarche d'amélioration continue, opération interservices, exercices inter-forces, Rex Blackout, lutte contre les violences et atteintes à caractère sexiste et sexuel.			15
ATVT			✓	Sur devis	42
Baromètre Satisfaction Client Sûreté			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis	45
CADI/CANIF			✓	Au 12 <sup>e</sup>	37
CNTS			✓	Au 12 <sup>e</sup>	38
Conventions gendarmes réservistes			✓	Au 12 <sup>e</sup>	42
Diagnostics et expertises			✓		43
Dossier cartographique			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis	45
EAR (Paris, Lyon)			✓	Au 12 <sup>e</sup>	39
Formation Ud Sur			✓	Au réel	40
Heure Service Interne de Sécurité	✓			83.18 E	18
Impact de l'urbanisme et de l'aménagement de la gare sur la gestion Sûreté			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis	45
Levée de doute sur les objets délaissés et cyno-détection			✓	Au 12 <sup>e</sup>	36
Mise en place de projecteurs GOBO			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis	45
Observatoire	✓			Sur devis	12
Partenariats externes et cadres détachés	✓				14
PCNS	✓				10
Plaque de saisie de la donnée CéZaR	✓				13
Production et Gestion de crise	✓				10
SEF	✓				34
SurTé2			✓	Sur devis	41
Surveillance par hélicoptère de la gendarmerie			✓	Sur devis	37
Traitement de l'errance en gare			✓	Programme Vision Sûre / Sur devis	45



# Glossaire

ART	Autorité de Régulation des Transports
ATVT	Appui Tactique Vidéo Temporaire
BSC	Baromètre Satisfaction Clients
CÉZAR	Connaissance et Évolutions des Zones À Risques
CNSF	Centre National de Sûreté Ferroviaire
CNTS	Centre National de Téléprotection Sûreté
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
CVSI	Le Centre Vidéo Sûreté d'Île-de-France
DFPS	Direction des Forces Projetables Spécialisée
DSA/DSP/DSE	Délégué Sûreté Produit / Établissement
DNSF	Dirigeant National Sûreté Ferroviaire
DZS	Direction de Zone Sûreté
EAR	Équipe d'Assistance Rapide
EF	Entreprise Ferroviaire
GPI	Groupe de Protection de l'Infrastructure
JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
MC	Main Courante
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
PCNS	Poste de Commandement National Sûreté
POP	Planification Opérationnelle et Production
PV	Procès-Verbal
REX	Retour d'EXpérience
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RFN	Réseau Ferré National ( <i>la consistance du RFN est fixée par le décret n°2002-1359 du 13 novembre 2002</i> )
UDSÛR	Université de Sûreté
UC	Unités Civiles
UNIR	Unité Nationale d'Intervention Rapide
SEF	Sécurité Économique et Financière
SEZAM	Dispositif de Sécurisation de Zones par Alarmes Mobiles
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SSMSI	Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure
VP	Vidéo Patrouille



**SNCF - DIRECTION DE LA SÛRETÉ**

Rédaction : Marie BOUSQUET  
Conception graphique : Céline Chevet  
Crédits photos : Matthieu Raffard, Létizia Le Fur,  
Maxime Huriez, Anais Le Guennec,  
Médiathèque SNCF  
Mars 2023